



Assemblée générale

Distr. générale
24 décembre 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session

Points 139 et 16 d) de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2025

**Questions de politique macroéconomique : Promotion
de la coopération internationale dans les domaines de la lutte
contre les flux financiers illicites et du renforcement
des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs
pour favoriser le développement durable**

Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.2/79/L.6/Rev.1](#)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Elaye-Djibril Yacin Abdillahi (Djibouti)

1. À sa 22^e séance et à la reprise de sa 22^e séance, les 18 et 24 décembre 2024, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.2/79/L.6/Rev.1](#) ([A/C.5/79/24](#)) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/79/7/Add.40](#)). Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.

2. À la reprise de sa 22^e séance, le 24 décembre, la Commission était saisie d'un projet de décision ([A/C.5/79/L.22](#), sect. H), déposé par sa Présidente à l'issue de consultations coordonnées par la représentante de la Guinée. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision [A/C.5/79/L.22](#) sans le mettre aux voix (voir par. 3).

¹ [A/C.5/79/SR.22](#) et [A/C.5/79/SR.22/Add.1](#).



Décision de la Cinquième Commission

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/C.2/79/L.6/Rev.1 : a) il faudra approuver la création, à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2030, de deux postes temporaires [un poste d'ingénieur(e) de données (P-4) et un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-2)] au titre du chapitre 12 (Commerce et développement) et de deux postes temporaires de statisticien(ne) (1 P-4 et 1 P-2) au titre du chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) du projet de budget-programme pour 2025 ; b) il faudra prévoir, au titre du projet de budget-programme pour 2025, des ressources supplémentaires d'un montant de 1 054 300 dollars des États-Unis, à imputer sur le fonds de réserve, à raison de 124 400 dollars au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales), de 456 300 dollars au chapitre 12 (Commerce et développement), de 464 800 dollars au chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) et de 8 800 dollars au chapitre 29F [Administration (Vienne)], ainsi qu'un montant de 86 100 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

¹ A/C.5/79/24.

² A/79/7/Add.40.